



## La marque NF Emballages pour déchets d'activités de soins à risques infectieux et perforants (référentiel NF 302)

**Six garanties de qualité et de sécurité**  
pour les acheteurs des établissements de santé, des laboratoires,  
des professionnels de santé et des prestataires de collecte

En achetant **NF**, vous avez la certitude de bénéficier :

✓ d'emballages dont les performances sont complètement et objectivement validées :

Le LNE, organisme indépendant qui délivre la marque **NF**, a contrôlé leur conformité aux normes\* en vigueur, et vous dispense ainsi de faire vous-même les essais.

✓ d'emballages apportant une sécurité maximale à l'utilisation :

- Étanchéité, stabilité, résistance à la perforation et à la chute.
- Protection à tous les stades de l'utilisation, grâce aux deux dispositifs de fermeture.
- Une large gamme de volumes adaptés aux quantités et types d'instruments perforants à collecter : scalpels, aiguilles, lancettes...

✓ d'emballages conformes à la réglementation :

L'arrêté du 6 janvier 2006, modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003, et la circulaire du 11 janvier 2005, rendent obligatoire la conformité aux normes NF X 30-500 et NF X 30-505 pour les quatre familles d'emballages de déchets d'activités de soins à risques infectieux et perforants : mini-collecteurs, boîtes, fûts, jerricanes.

✓ d'emballages affichant les instructions d'utilisation :

Mode d'emploi pour l'assemblage et le verrouillage de la fermeture définitive, limite de remplissage, symbole "risque biologique", capacité utile, masse brute maximale et obligation de support.

\* (NF X 30-500 et NF X 30-505)



Essai de perforation

✓ d'emballages dont la qualité est constante :

- Mise en oeuvre d'exigences qualité (selon la norme ISO 9001) et d'un plan de contrôle "produits" (essais et périodicité de contrôle obligatoires) par le fabricant.
- Vérification de ces éléments par un organisme indépendant qui s'assure de la constance de la qualité des produits sur la base de contrôles, reconduits annuellement :
  - audit du système qualité chez les fabricants d'emballages,
  - vérification des performances des emballages sur des prélèvements effectués en usine, sur les lieux de vente et chez les utilisateurs.

✓ d'emballages au juste prix :

En achetant des emballages bénéficiant de la marque **NF**, vous connaissez exactement leurs caractéristiques. Vous avez ainsi une référence indiscutable pour comparer les prix. Un éventuel écart par rapport à un produit non NF est largement compensé par les performances et caractéristiques garanties.

## Rappel de la réglementation

Les emballages de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux et perforants doivent être conformes à l'arrêté du 6 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 et la circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/CT2 n° 2005 du 11 janvier 2005.

**Les essais permettent de garantir une sécurité et des performances optimales** pour protéger les utilisateurs des risques de piqûres/coupures et de contamination :


### ✓ Caractéristiques de conception :


- Contrôle des dimensions (hauteur, section, capacité réelle et utile).
- Contrôle des dispositifs de fermeture (provisoire et définitive).
- Stabilité pour les fûts et jerricanes.

### ✓ Aptitude à l'emploi :

- Résistance à la perforation d'une aiguille en 48 points (fond, parois, couvercle et dispositif de fermeture).
- Tenue à une chute d'une hauteur de 1,20 m sur les parois et les angles.
- Étanchéité.
- Résistance du système de préhension (suspension de l'emballage lesté à 2 fois sa charge pendant 1 heure).
- Mode d'emploi et marquage.

## Où vous procurer les emballages certifiés ?

Au 1<sup>er</sup> février 2008, cinq entreprises fabriquent et commercialisent des emballages .

Les listes des produits admis à la marque  sont disponibles sur le site du LNE [www.lne.fr](http://www.lne.fr) :


[http://www.lne.fr/fr/certification/listes\\_titulaires/nf\\_302\\_emb\\_dechets\\_soins\\_perforants.pdf](http://www.lne.fr/fr/certification/listes_titulaires/nf_302_emb_dechets_soins_perforants.pdf)

Chemin d'accès :

Espace client/Certification de produits/Collecte de déchets



Ne confondez pas un certificat de conformité à une norme, avec la marque NF.

**Privilégiez la marque  qui démontre, via les essais et audits effectués annuellement par le LNE, la constance de la qualité des produits commercialisés.**

Acheteurs des établissements de santé, des laboratoires d'analyses médicales et des prestataires de collecte de déchets, n'hésitez pas à vous renseigner sur les autres applications de la marque NF : Sacs à déchets en matières plastiques, Conteneurs à déchets...



## Qu'est-ce que la marque NF ?

La marque NF est le premier système français de certification de produits. Elle bénéficie de 80 % de notoriété en France et certifie la conformité aux normes européennes.

Propriété du groupe AFNOR\*, la marque NF est attribuée par le LNE en qualité d'organisme mandaté par AFNOR Certification pour plus de 50 applications.

\* AFNOR - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex  
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Contact : Sophie JORNOD  
LNE - Division Certification Plurisectorielle  
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15  
Téléphone : 01 40 43 38 70 - Télécopie : 01 40 43 37 37  
E-mail : [sophie.jornod@lne.fr](mailto:sophie.jornod@lne.fr)  
Internet : [www.lne.fr](http://www.lne.fr)